

Paris associe les professionnels à la lutte contre la sous-location de logements sociaux

Ian Brossat, adjoint à la Maire de Paris, signe aujourd'hui avec « Leboncoin » et « De particulier à particulier » une charte qui engage ces professionnels à lutter contre la sous-location de logements sociaux.

Anne Hidalgo a fait de l'accès au logement la priorité de sa mandature. Elle s'est engagée à développer une offre accessible à tous les Parisiens, en créant 10.000 logements par an, dont au moins 7.000 logements sociaux.

Cependant, la demande reste forte, notamment en raison des tensions qui persistent sur les prix de l'immobilier. Dans ce contexte de pénurie, l'exigence de transparence est particulièrement importante tant sur les nouvelles attributions de logement social que sur la situation des ménages qui occupent le parc social.

La sous-location d'un logement social est ainsi intolérable. La Ville et les bailleurs ont accentué les contrôles, en associant par exemple les gardiens à la vérification des noms sur les boîtes aux lettres. Chaque année, environ 500 contentieux sont engagés pour sanctionner cette pratique.

L'essor des sites d'annonces en ligne justifie aujourd'hui de nouvelles mesures. Ian Brossat, adjoint à la Maire de Paris en charge du logement, a demandé aux gestionnaires de ces plateformes internet de se mobiliser, en signant une charte aux côtés de la Ville et des bailleurs sociaux.

Elle engage :

- la Ville de Paris à informer les occupants du parc social du caractère illicite de ces pratiques et à accompagner les bailleurs dans leurs démarches vis-à-vis des occupations illégales ;
- les hébergeurs d'annonces locatives en ligne à communiquer et à alerter les internautes sur le cadre législatif relatif au logement social interdisant la sous-location ;
- les bailleurs à diffuser l'information auprès de leurs locataires et à renforcer les contrôles ;
- les bailleurs et les hébergeurs d'annonces locatives en ligne à améliorer leur coopération en vue de retirer rapidement les annonces illégales signalées.